

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 1<sup>er</sup> Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 24 août 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Dany BOYER, Vanessa CONTIERO, Pierre COUDON, , Jean-Michel FRANC, Gerrit Jan FONK,

### Étaient absents représentés :

Cyril DANTONY, Daniel DEVÈS, Joël ROZIÈRES

### Étaient absents non représentés :

Aucun

Madame le Maire ouvre la séance à 20.40 et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## DÉLIBÉRATIONS

### **- Assainissement: adhésion au groupement de commande de la CDC Domme-Villefranche du Périgord pour le diagnostic "Réseau"**

La réglementation impose aux communes une obligation de diagnostic de l'assainissement collectif tous les 10 ans, Pour Saint -Pompon, cette étude est à réaliser avant le 31 Décembre 2015.

La Communauté de Communes de Domme-Villefranche propose d'adhérer au groupement de commande de la CDC et ainsi réduire le coût de l'étude. La commune doit se résoudre à adhérer au groupement de commande de la Communauté des Communes de Domme-Villefranche. Les adhérents à ce groupement bénéficieront d'une subvention de 50 %.

Ce projet qui s'étalera sur une période de deux ans (2024 / 2025) comportera quatre étapes. Le coût total pour la commune s'élèvera à 44.000 €. Après déduction de la subvention le reste à charge pour la commune sera de 24.500 €. La commune devra souscrire un emprunt. Lors de la prise de compétence de l'Assainissement Collectif par la CDC Domme-Villefranche en 2026, ???

10 voix pour, une contre. Approuvé

**- Demande de changement d'assiette du chemin rural de la « Bélaudie »**

Monsieur Yves ROBERT a envoyé un courrier à la mairie pour demander l'autorisation de procéder à l'achat d'un chemin communal qui longe sa propriété et propose de déplacer le chemin plus loin sur sa propriété. Madame le Maire soumet au vote le changement d'assiette du chemin rural de « la Bélaudie. »

Approuvé à l'unanimité

**- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2022**

Le Syndicat des Services Publics à vocation unique a présenté son rapport annuel.

Nombre d'abonnés : 1453  
Tarif fixe 2022 48€  
Tarif fixe 2023 49€

Il y a plusieurs critères à respecter pour évaluer la qualité de l'eau. L'eau pour la Commune de Saint-Pompon rentre dans la catégorie B : Eau saine, ayant fait l'objet de non-conformités limitées.

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du rapport.

Approuvé à l'unanimité

**- Désignation d'un référent déontologue élu local**

Monsieur Alain PARIENTE a proposé sa candidature pour être référent déontologue de la Commune. Le référent déontologue représente l'élu en cas de litige.

Madame le Maire soumet au vote sa désignation :

Approuvé à l'unanimité

En cas de litige entre la communauté et la fonction publique, l'intervention d'un médiateur sera sollicitée. Dans ce cadre, Madame le Maire propose d'adhérer à la CDG 24. (Centre de Gestion de la Fonction Publique)

## COMMUNICATIONS

**- Sécurité : RD 60**

**- Lieu-dit « Costeraste »** : Madame le Maire a pris connaissance d'un courrier de BOURBON Piscine, au lieu-dit « Costeraste », concernant une demande de limitation de

vitesse, ou d'un panneau signalant une sortie dangereuse à la sortie de son dépôt. La question sera transmis au département.

- **Camping le Trel** : Au vu de la dangerosité de la sortie du Camping Le trel (priorité à droite), la commune prévoit de mettre un panneau STOP.

- **Le bourg** : La vitesse excessive de la traversée du bourg nous incite à étudier pour limiter la vitesse des voitures à l'intérieur du bourg. Feu de signalisation : le devis sollicité est de 8300 €.

Autres possibilités :

- des panneaux STOP à chaque entrée du bourg.
- Des ralentisseurs
- Des chicanes

Madame le Maire se propose de demander une étude au département.

### - Travaux Agence postale communale

Aménagement intérieur de l'agence postale

- Participation par la poste au financement :
- Prise en charge de la sécurisation jusqu'à 10K € HT (porte d'entrée sécurisée)
- 50 % du montant HT pour les travaux engager par la mairie
- Prise en charge du mobilier par la poste

### - Fête votive

- Le programme pour cette année a été publié. L'apéritif est prévu pour 18h00. La commune proposera des toasts ;

- Pour l'année 2024 un changement de dates est à l'étude.

## QUESTIONS DIVERSES

- Logements Périgord-habitat au foirail : une réunion de chantier aura lieu le 6 septembre. (début des travaux le 6 octobre pour une livraison prévue courant été 2024)
- Boucherie : les travaux reprendront le 4 septembre après les congés d'été.
- Tourisme : Mme le Maire a reçu Monsieur Thierry BLET de la société MDSR System, qui a présenté un système de panneaux QR code, déjà installé dans plusieurs villages de caractère ayant pour but de donner des informations sur les monuments et les sites d'intérêt touristiques, aux nombreux touristes qui passent par Saint-Pompon. Par rapport aux panneaux explicatifs classiques, ce système a l'avantage d'être beaucoup plus discrets, et beaucoup moins cher.

Pour citer le réalisateur du système, ce projet se propose l'objectif de :

- *Amener le promeneur à rester sur la localité plus de temps qu'il n'en avait prévu*
- *Faire découvrir à chacun les patrimoines ignorés ou oubliés*
- *Amener le touriste à se rendre dans les rues, des hameaux ou quartiers où il ne serait pas allé*

- *Faire de son séjour un évènement culturel riche en découvertes*

Les communes adhérentes resteront propriétaires des contenus. Ces contenus sont évolutifs, c'est-à-dire qu'à tout moment ils peuvent être adaptés ou augmentés.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22.36